

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARTRIN**

SEANCE DU 21 JUILLET 2022

Nombre de conseillers

- en exercice 11
- présents 6
- absents 4
- absents excusés 1
- votants 7

Date de convocation :

15/07/2022

Date d'affichage :

15/07/2022

Délibération

N° 34/2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt et un juillet à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil sous la présidence de Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Maire.

Présents : Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, M Aurélien VIALA nommé secrétaire, Mme Evelyne IACKLE, Mme Josiane LEONZI, M. Pascal GATTO, M. Laurent LAMARRE,

Absents excusés : CROS Anne (pouvoir à Mme Christiane CAILLIAU-DELEU)

Absents : Mme Catherine AUDIRAC IUNG, Mme Gaëlle CHOQUER, M Jean-Marie SINGLA
Mme Séverine VALENTIN.

Objet

Demande modificative de
D.E.T.R.
Réfection toiture église du
Cayla

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'une subvention peut être demandée à l'Etat sur D.E.T.R. pour la réfection de la toiture de l'église du Cayla. En effet cette dotation d'équipements des territoires ruraux a pour objectif de répondre aux besoins des territoires ruraux afin de permettre la réalisation d'équipements structurants. La dépense de 51 664 € HT correspond au devis ayant été établi pour des travaux de réfection de la toiture de l'église du Cayla.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le Maire de solliciter une subvention de 30% soit
15499.20 € en modification de la délibération N° 02/2022.
- D'autoriser Madame Le Maire a signé tous les documents afférents à cette demande

Ainsi fait et délibéré à Martrin, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.



Le Maire,
Christiane CAILLIAU-DELEU